

nouvelle loi sur les compagnies, mais elle ne l'a pas fait, monsieur l'Orateur, et je pense qu'en voici une des raisons. Je ne la comprends peut-être pas, mais ceux qui s'intéressent à l'entreprise malhonnête des fusions, amalgamations et autres manipulations boursières, la comprendront. La compagnie veut s'établir grâce à une charte canadienne, plutôt que provinciale, comme si elle l'avait fait avant que nous adoptions la loi pour empêcher ce genre de chose.

J'ignore exactement en quoi cela change la situation. Je ne suis pas tellement versé dans la haute finance et dans l'escroquerie à la bourse, mais, évidemment, il y a une raison derrière cette démarche. Sinon, pourquoi cette compagnie ferait-elle la dépense et prendrait-elle la peine de s'adresser au Parlement et de demander à la Chambre des communes et au Sénat d'adopter une mesure que la plupart d'entre nous jugeons louche? Pourquoi nous demanderait-elle de faire une exception dans son cas? Pourquoi demanderait-elle aux députés ou aux sénateurs de parrainer un bill? Ils doivent assumer une part de responsabilité en la matière. Il devait y avoir quelque chose à gagner qui n'aurait pu l'être dans le cours normal des choses. Ces compagnies ne sont pas stupides. Manifestement, elles ont pu effectuer dans le passé des fusions audacieuses. Elles ont fusionné des sociétés qui possédaient d'immenses étendues de terre sans une véritable participation d'actionnaires.

Dans bien des cas, on a fait des fusions en établissant des compagnies où les actionnaires n'exerçaient aucun contrôle. Dans bien des cas, l'actionnaire était une société à portefeuille qu'elles avaient mis sur pied et pourtant elles ont réussi à établir Mic Mac 1963, Consolidated Mic Mac, United Mic Mac Limited, Tenamac ou quoi encore. Le nom change, l'activité cesse ou reprend et l'opération se porte très bien.

Monsieur l'Orateur, je suis certain qu'un homme ordinaire comme vous et moi qui joue à la Bourse se souvient d'eux car nous n'avons pas voulu contribuer au succès de leurs tripotages. Comment peuvent-ils demander au Parlement de légaliser leur activité qui ne peut l'être d'aucune autre manière?

• (5.50 p.m.)

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé.

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je ne saurais dire si, comme l'orateur précédent l'a insinué, il s'agit d'un acte incestueux; tout dépend de la définition qu'on donne aux termes. Mais c'est comme d'habitude, quand la Chambre est saisie d'un projet de loi libéral. Il y a à la Chambre cet après-midi, y compris le déversoir là-bas, 13 ministériels qui prennent des notes, baillent, lisent le journal mais qui ne portent aucune attention à la mesure à l'étude dont le sujet a pourtant de très graves répercussions.

M. Francis: Pourquoi devrions-nous écouter?

M. Broadbent: Voilà encore un commentaire bien libéral. Un député de la région d'Ottawa demande: «Pourquoi devrions-nous écouter», alors qu'au Canada maintient le plus haut niveau de chômage de la décennie. Je laisse aux Canadiens le soin de juger ce que dénote cette question.

Il s'agit là de la fusion d'une petite entreprise et d'une grosse entreprise. Mais bien que cette loi ait pour seul objet de modifier la composition d'une société, c'est ce

qu'elle implique qui est important. Pas une seule fois au cours des trois dernières années n'avons-nous eu, à la Chambre, un débat vraiment sérieux sur toute cette question de l'exploitation industrielle, en ce qui concerne, plus particulièrement, l'industrie des ressources naturelles. Nous n'avons pas eu un seul débat à ce sujet depuis la formation du gouvernement en juin 1968.

Dans l'intervalle, nous avons assisté à la vente continue, aux Américains surtout, de nos ressources naturelles, c'est-à-dire à une continuation complètement irréfléchie de la politique adoptée des années auparavant par le parti libéral du Canada—politique dont nous avons pu voir l'une des conséquences le mois dernier, lorsque le président des États-Unis a pris, dans l'intérêt de son pays et pour des motifs bien légitimes, une mesure dont les répercussions sont beaucoup plus graves pour l'économie du Canada que pour celle de n'importe quel autre pays du monde. Et ce, par suite, précisément, de l'intégration presque totale de nos deux économies, qui n'est rien moins, bien sûr, qu'une mainmise américaine presque totale sur l'économie canadienne.

On aurait pu espérer, vu les événements survenus l'été passé, événements qui ont été discutés pendant la période des questions à peu près tous les jours depuis la reprise de la session la semaine dernière, que le gouvernement annoncerait une politique précise en matière d'exploitation des ressources, et plus particulièrement des ressources pétrolières. Il y a quelque temps, le gouvernement a déclaré devoir étudier l'intention avouée de la Supertest de céder ses intérêts à la British Petroleum. La Supertest, les députés le savent, ou peut-être l'ignorent-ils, est la dernière société pétrolière à participation canadienne vraiment prédominante. On est maintenant en train de la vendre. Le parti libéral, le gouvernement et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Greene) ont dit vouloir étudier l'affaire. Le ministre a promis de faire part à la Chambre des projets du gouvernement, mais il ne nous a encore rien dit.

On a récemment publié, aux États-Unis, un livre intitulé *The Greening of America*. Pour ma part, je dirais que nous sommes témoins du reverdissement (greening) du Canada grâce au ministre responsable de la politique visant les ressources, M. Greene. Et par reverdissement (greening) j'entends que les financiers d'outre-frontière sont en train de faire main basse sur nos ressources canadiennes. Avant d'adopter ce projet de loi, je voudrais qu'on tienne un débat sur l'exploitation des ressources. Sinon, si c'est trop demander du gouvernement, tenons au moins un débat sur l'industrie pétrolière; limitons-nous à une seule industrie. Pourquoi poursuivre la politique actuelle de fusion? Nous devons poser les questions suivantes et y répondre. Qui a la mainmise sur une industrie ou une société quelconque? Qui touche les bénéfices? Qui obtient les emplois? Un plus grand nombre d'emplois seront-ils créés par suite de cette fusion au Canada ou le seront-ils à l'étranger? Je soutiens que si nous posons toutes ces questions et que nous y répondons, nous constaterons tout d'abord que l'intérêt prépondérant se trouvera à l'étranger; deuxièmement, que les bénéfices seront versés à l'étranger et troisièmement que la plupart des emplois seront créés en dehors du Canada.

La seule industrie du pays qu'on devrait songer sérieusement à nationaliser, à mon avis, est l'industrie pétrolière qui se situe dans une économie moderne dont le potentiel d'expansion est extraordinaire non seulement pour les produits ordinaires de l'essence, mais dans tout le domaine du pétrole, avec toute l'industrie des plastiques